



**Direction Générale  
de la Forêt et des  
Affaires Rurales  
Sous-Direction de la  
Forêt et du Bois**

Département de la Santé des Forêts

## Sommaire

### Phénomènes climatiques

- 1 Sécheresse et canicule : une expertise collective
- 2 Sécheresse et canicule : quels effets sur les arbres ?
- 3 Exploitation forestière et stockage des bois après les tempêtes : les résultats

### Pathologie

- 4 Des nouvelles de *Phytophthora ramorum*
- 5 La « maladie du chêne » au Japon

### Entomologie

- 6 Estimation des niveaux de population du typographe
- 7 Le cynips menace la châtaignerie à fruits
- 8 De nouvelles détections de capricornes asiatiques

### Sécurité sanitaire

- 9 La filière des emballages en bois sécurisée sur le plan phytosanitaire

### Traitements phytosanitaires

- 10 Une nouvelle réglementation concernant les traitements aériens

### Surveillance

- 11 Création de l'Observatoire des Forêts d'Aquitaine

### Parution récente

- 12 Les insectes du bois

# LA LETTRE DU DSF

N° 29 - MAI 2004

En ce printemps 2004, la lettre du DSF vous propose à nouveau une actualité variée. Quelques brefs articles concernent les conséquences de phénomènes climatiques (sécheresse, canicule, tempête) sur la santé des forêts et la conservation des bois. Pour des informations plus détaillées sur l'effet des conditions climatiques de l'été 2003 sur la santé des forêts, le lecteur pourra consulter la série des « Informations santé des forêts » disponible en bas de page à l'adresse suivante : [http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.foretbois.protectiondelaforet.santedesforets\\_r314.html](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.foretbois.protectiondelaforet.santedesforets_r314.html)

Cette lettre témoigne également de l'importance accordée en Europe à la sécurité sanitaire de la filière forêt-bois : dispositif de recherche du champignon responsable de la mort subite du chêne aux Etats-Unis, sécurisation de la filière des emballages en bois, vigilance vis-à-vis de nouveaux ravageurs exotiques.

Enfin, la création de l'observatoire des forêts d'Aquitaine mérite d'être soulignée : différents organismes forestiers se sont regroupés et mutualisent recueil et valorisation des données. Cette coopération devrait contribuer à améliorer nos outils de surveillance des forêts.

Ces sujets parmi d'autres qui, je l'espère, sauront retenir votre attention !

Bonne lecture

VALERIE BELROSE  
Échelon central du département de la santé des forêts



La **Lettre du DSF** est destinée principalement aux correspondants-observateurs et aux partenaires du Département de la Santé des Forêts. Elle diffuse des informations brèves à caractère technique, scientifique et politique (négociations internationales) sur les problèmes phytosanitaires forestiers au sens large, qu'ils soient nationaux ou internationaux, et se fait l'écho des activités et informations propres au DSF. À parution irrégulière, elle est ouverte aux suggestions de chacun, et peut publier de courts textes.

#### **La Lettre du DSF n° 29 - mai 2004**

Directeur de la publication : Jean-Luc Flot

Rédacteur en chef : Valérie Belrose

Ont collaboré pour le DSF : Jean-Luc Flot, Thierry Aumonier, François-Xavier Saintonge

Remerciements à : Aurélien Sallé pour sa contribution

Mise en forme : Nathalie Doublet (DSF)

Maquette : Création Graphique Brigitte Renault

Impression : DGFAR-MAG

**Département de la Santé des Forêts** - 19, avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15

Tél. : 01 49 55 51 95 fax : 01 49 55 57 67

Mél : [jean-luc.flot@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-luc.flot@agriculture.gouv.fr), [laurence.bouhot-delduc@agriculture.gouv.fr](mailto:laurence.bouhot-delduc@agriculture.gouv.fr), [valerie.belrose@agriculture.gouv.fr](mailto:valerie.belrose@agriculture.gouv.fr),

[bordeaux.dsf@wanadoo.fr](mailto:bordeaux.dsf@wanadoo.fr), [orleans.dsf@wanadoo.fr](mailto:orleans.dsf@wanadoo.fr), [clermont.dsf@wanadoo.fr](mailto:clermont.dsf@wanadoo.fr), [BETSE.DSF.DERF@agriculture.gouv.fr](mailto:BETSE.DSF.DERF@agriculture.gouv.fr),

[nancy.dsf@wanadoo.fr](mailto:nancy.dsf@wanadoo.fr), [nageleisen.dsf@wanadoo.fr](mailto:nageleisen.dsf@wanadoo.fr),

Le DSF sur le WEB :

[http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.foretbois.protectiondelaforet.santedesforets\\_r314.html](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.foretbois.protectiondelaforet.santedesforets_r314.html)

### 1 Sécheresse et canicule : une expertise collective

Le GIP Ecofor conduit, conjointement avec l'Université et le Centre de recherche forestière de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), une expertise collective sur les conséquences des conditions climatiques de l'été 2003 sur les forêts. Il s'agit de faire un point détaillé et critique des connaissances concernant l'impact des sécheresses et des vagues de chaleur sur les forêts, et de formuler des recommandations aux gestionnaires forestiers.

Cette expertise bénéficie d'un cofinancement des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement. Dans ce cadre, un séminaire a réuni une centaine de participants le 25 mars 2004 au Parlement Européen de Strasbourg. Les résumés des interventions sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.gip-ecofor.org>.

Le colloque de conclusion de l'expertise collective aura lieu à Fribourg-en-Brisgau du 17 au 19 novembre 2004. Le formulaire d'inscription correspondant peut être téléchargé à la même adresse internet.

### 2 Sécheresse et canicule : quels effets sur les arbres ?

Dans la précédente lettre du DSF figurait un article de N. Breda et E. Dreyer de l'équipe de recherche en écologie et écophysio­logie forestières de l'INRA, centre de Nancy, intitulé « sécheresse et canicule : une conjonction durable exceptionnelle en 2003 ». Des informations complémentaires peuvent être obtenues en consultant le site Internet de l'INRA à l'adresse suivante : [www.nancy.inra.fr](http://www.nancy.inra.fr). En particulier, le site propose un point sur l'interaction entre sécheresse et

ozone vis-à-vis de la santé des arbres, ainsi qu'une étude de l'impact de la sécheresse sur la symbiose ectomycorhizienne et sur la nutrition minérale des arbres. Il brosse également un tableau des conséquences de la sécheresse sur les caractéristiques du bois formé en 2003.

### 3 Exploitation forestière et stockage des bois après les tempêtes : les résultats

Le 16 mars a été organisée au ministère de l'agriculture une journée d'échanges techniques sur l'exploitation forestière et le stockage des bois. Différents organismes (AFOCEL, CTBA, ONF, INRA, UCFF, ENGREF) ont présenté les résultats des études et expérimentations qui avaient été mises en place à la suite des tempêtes de 1999.

Une première partie de la journée a été consacrée à l'exploitation forestière : exploitation mécanisée ou semi-mécanisée, conséquences du débardage sur les dégâts au sol, évolution du secteur de l'exploitation forestière suite aux tempêtes, guide technique européen sur les « méthodes d'exploitation et de conservation des bois de chablis », et enfin analyse des accidents survenus. L'accent a été mis sur le caractère irrémédiable des tassements de sol liés au débardage. Dans les sites étudiés, l'importance des ornières a été mise en relation avec les fortes précipitations des deux hivers successifs.

La suite de la journée a été consacrée au stockage du bois et a permis de faire le point sur différentes techniques. En ce qui concerne la conservation in situ, des expériences menées dans le Nord-Est sur des chablis de hêtre partiellement enracinés ont montré que le maintien in

situ permettait de conserver une qualité satisfaisante du bois pendant au moins 1 an, voire 2 lorsque les chablis étaient ombragés. En Aquitaine, un suivi du bleuissement des chablis de pin maritime conservés in situ a montré que la contamination par les agents du bleuissement était liée au type de lande, ainsi qu'aux attaques de scolytes.

Pour la conservation sous bâches, une expérimentation menée sur 3 sites a permis de conclure que la conservation en silo ouvert n'était valable que pour des durées courtes (6 mois maximum), mais que la technique du silo étanche permettait une durée de conservation de 1 à 2 ans, voire plus, et préservait totalement les caractéristiques des bois, pourvu qu'ils n'aient pas été abîmés lors de l'exploitation.

Enfin, le reste de la journée a été consacré au stockage par voie humide. Cette technique, nettement plus connue par les forestiers que les 2 précédentes, est déjà largement documentée. Les études présentées concernaient les aspects réglementaires, économiques, environnementaux mais aussi techniques (par exemple, évolution de la coloration du bois de hêtre) de cette méthode de conservation.

Les résultats de ces études sont disponibles auprès des organismes concernés (édition de plaquettes, sites Internet).

### 4 Des nouvelles de Phytophthora ramorum

L'objet de cet article est de faire le point sur l'actualité de *Phytophthora ramorum*, champignon responsable de la maladie de la « mort subite du chêne » aux États-Unis et sur les évolutions constatées depuis notre article de la Lettre du DSF n°27 (juin 2003).

#### En Amérique

Suite à la mort de dizaines de milliers de chênes en Californie et en Orégon, un dispositif conséquent de surveillance et d'éradication a été mis en place aux États-Unis, accompagné de vastes programmes de recherche. Leurs résultats permettent de compléter régulièrement la liste des essences sensibles à *Phytophthora ramorum*. Une méthode de diagnostic moléculaire par PCR a été mise au point et des expérimentations sont effectuées en matière de techniques de lutte. Par ailleurs, une prospection a été conduite en 2003 sur l'ensemble des pépinières des États-Unis. Le champignon a été découvert dans 28 pépinières californiennes. Les études de traçabilité mises en place à la découverte de chaque échantillon positif ont également permis d'identifier le parasite dans 54 pépinières extérieures à la Californie, ainsi que dans une pépinière de Colombie Britannique (Canada). En 2004, il est prévu, sur l'ensemble du territoire des États-Unis, de prospecter les peuplements forestiers situés au voisinage des pépinières ayant reçu de Californie des plants contaminés.

#### En Europe

Des prospections ont été conduites en 2003 dans la plupart des pays européens. La Slovénie s'ajoute ainsi à la liste des 10 pays dans lesquels le parasite a été détecté. La mobilisation pour la recherche du champignon a été très importante au

Royaume-Uni et a permis de l'identifier dans 320 sites. En pépinières, le champignon a été trouvé sur des plantes appartenant à 15 genres différents (majoritairement rhododendrons, viornes, camélias et *Pieris*). La prospection des espaces verts a également permis de détecter *Phytophthora ramorum* en 2003 sur 10 arbres au Royaume-Uni (Cornouailles, Sussex) et 1 arbre aux Pays-Bas. Il s'agit de 4 chênes verts, d'1 chêne chevelu, de 2 chênes américains, de 2 hêtres, d'1 châtaignier et d'1 marronnier d'Inde. Le symptôme généralement observé est un chancre suintant, sauf pour le châtaignier et le chêne vert, sur lesquels le champignon ne semble provoquer que des nécroses de feuilles et de rameaux. Les 9 arbres contaminés découverts en Cornouailles se trouvaient au milieu de massifs de rhododendrons fortement infestés par le champignon.

#### En France

Les prospections réalisées en France en 2003 par les SRPV ont conduit à effectuer plus de 450 prélèvements, essentiellement en pépinières et jardinerie. Le champignon a été identifié sur 14 échantillons de rhododendrons ou de viornes, provenant tous de l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Haute et Basse Normandie), sauf un plant importé. La surveillance réalisée en forêt n'a pas permis de détecter de symptôme suspect.

En 2004, les prospections sont reconduites dans les pépinières, les espaces verts et, pour certaines régions, en forêt. Les correspondants-observateurs concernés sont chargés de surveiller les peuplements forestiers de chênes, châtaigniers et hêtres présentant un sous-étage de plantes sensibles au champignon (rhododendrons notamment), ou situés à proximité de pépinières produisant des rhododendrons.

Contact : LNPV mycologie  
([Nathalie.SCHENCK@agriculturf.fr](mailto:Nathalie.SCHENCK@agriculturf.fr))

[e.gouv.fr](http://e.gouv.fr)) et échelon Nord-Ouest du DSF

### 5 La « maladie du chêne » au Japon

Depuis 1980, une mortalité massive de chênes (plus de 200 000 arbres par an) a été observée dans les zones côtières de l'ouest de l'île d'Honshu au Japon. Les mortalités ont lieu en été. De nombreux insectes xylophages (dont *Platypus quercivorus*) sont identifiés sur les arbres morts, mais tous les arbres infestés par ces xylophages ne meurent pas systématiquement. Une nouvelle espèce de champignon, appelée *Raffaelea quercivora* sp. nov., a été isolée dans les arbres infestés, au niveau des zones de l'aubier présentant une altération de la coloration, des parties nécrosées de l'écorce, ainsi que sur la surface du corps de *P. quercivorus* et dans les galeries du coléoptère. Des tests d'inoculation ont confirmé sa pathogénicité vis-à-vis de *Quercus serrata* et de *Quercus crispula*. Les mortalités importantes de chênes observées depuis plusieurs années pourraient être causées par ce champignon, dont le vecteur pourrait être *P. quercivorus*. Le champignon a été inscrit sur la liste d'alerte de l'OEPP (organisation européenne de protection des plantes).

Contact : OEPP ([www.eppo.org](http://www.eppo.org))

## 6 niveaux de population du typographe

Suite à la tempête 1999, les populations de typographe ont localement beaucoup progressé en 2000 et 2001. Ailleurs, en l'absence de chablis, elles sont restées à un niveau endémique. Compte-tenu de la difficulté à estimer directement le niveau de population des scolytes, une approche exploratoire a été entreprise afin d'estimer si certaines propriétés des populations de typographe (caractéristiques génétiques, morphométriques et flore fongique associée) permettaient ou non d'estimer indirectement et facilement leur niveau.

L'étude de génétique n'a pas permis de mettre en évidence de différence entre population endémique et population épidémique. Elle a montré que les populations étaient homogènes à l'échelle française voire européenne, ce qui confirme les fortes capacités de dispersion en conditions naturelles du typographe.

La composition de la flore fongique associée à l'insecte n'a pas révélé non plus de différence entre populations latentes et épidémiques dans diverses localités françaises. La forte variabilité de la flore fongique au sein d'une même localité explique l'absence de différence entre localités. Les résultats suggèrent toutefois une possible influence de la composition de la flore fongique sur le niveau d'agressivité des populations d'insectes.

Les conditions épidémiques ont eu un effet négatif et significatif sur la taille des insectes, probablement suite à une intensification de la compétition intraspécifique. Des études complémentaires sont nécessaires pour estimer la relation entre ces variations de taille et l'importance des populations, mais il est envisageable, à moyen terme, en pesant un nombre précis d'insectes préalablement séchés, d'évaluer le niveau des populations et de prédire l'évolution de la gradation.

Source : thèse d'Aurélien Sallé soutenue à l'INRA d'Orléans

## 7 Le cynips menace la châtaigneraie à fruits

Le cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*), appelé aussi chalcide du châtaignier, est considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important de cette essence. Originaire de Chine, il a été introduit au Japon, en Corée, dans le sud-est des États-Unis, puis en Italie en 2002.

Cet insecte se développe uniquement sur châtaignier. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons et provoquent la formation de galles au printemps. Elles s'y nourrissent pendant 3 à 4 semaines, atteignent une longueur de 2 à 3 mm, puis entrent en nymphose. Les adultes émergent entre fin-mai et fin-juillet et la ponte commence immédiatement. Les œufs, insérés à l'intérieur des bourgeons, éclosent au bout de 4 à 6 semaines. Les larves ne peuvent être détectées durant l'automne et l'hiver, jusqu'à la formation des galles au printemps suivant. Ces galles se forment sur les jeunes rameaux, le pétiole voire la nervure centrale des feuilles, contiennent une ou plusieurs loges et mesurent de 0,5 à 2 cm de diamètre.

Les attaques du cynips provoquent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse de la fructification (jusqu'à une perte de rendement de 50 à 70 % dans la châtaigneraie à fruits). La littérature mentionne des cas de dépérissement et de mortalité liés à cet insecte. Au Japon, ce ravageur est en partie responsable de la baisse de la production de châtaignes (-50% en 20 ans).

Il n'existe pas de méthode de lutte phytosanitaire ou sylvicole adaptée contre ce cynips, si ce n'est d'enlever les rameaux attaqués (technique valable lorsque l'infestation est faible). En cas d'introduction dans une nouvelle zone, l'éradication paraît difficile, à moins d'une détection très précoce. Au Japon, plusieurs séries de variétés de châtaigniers résistants ont été mises au point successivement, l'insecte ayant réussi à contourner la résistance des premières. Le châtai-

gnier européen (*Castanea sativa*) paraît *a priori* sensible.

Dans la zone d'origine du cynips en Chine, les populations sont fortement régulées par un large cortège de parasitoïdes. Certains d'entre eux (*Torymus* spp.) sont utilisés au Japon dans le cadre d'une lutte biologique. Des parasitoïdes similaires se développent en Europe aux dépens du cynips du chêne. Il est cependant peu probable qu'ils parviennent à réguler efficacement les populations de cynips du châtaignier, en raison d'une mauvaise synchronisation probable des cycles de développement.

En Europe, l'extension du foyer du Piémont italien pourrait se faire de proche en proche par le vol des femelles (qui n'ont pas besoin d'être fécondées pour pondre), ou à plus longue distance par le transport de plants colonisés, de boutures ou de branches coupées. L'éradication étant peu réaliste, il est probable que ce cynips atteigne tôt ou tard le territoire français, d'autant plus que la zone italienne contaminée est une des principales régions productrices de plants. Si la détection de l'insecte n'est pas aisée (les œufs et jeunes larves ne sont pas visibles à l'œil nu et l'insecte adulte est difficilement identifiable), l'observation des galles est le meilleur critère de diagnostic car ce cynips semble être la seule espèce à provoquer des galles sur châtaignier.

Au premier abord, les dommages (moindre croissance des rameaux, baisse de la production de châtaignes) que ce ravageur est susceptible de causer aux peuplements forestiers de châtaigniers paraissent relativement limités, en comparaison des dégâts causés par les champignons responsables du chancre et de l'encre. Cependant, au niveau de la châtaigneraie à fruits, l'impact de ce cynips peut être très important économiquement. Comme les châtaigniers forestiers sont susceptibles, en cas d'infestation, de constituer des réservoirs d'inoculum vis-à-vis des vergers, la détection précoce de tout foyer en forêt est essentielle.

Une fiche illustrée de reconnaissance est disponible au LNPV

d'entomologie, ainsi qu'auprès des échelons du DSF. Toute galle suspecte peut être envoyée au LNVP, dans un colis portant la mention « attention : cynips châtaignier suspecté » et d'où les insectes ne pourront pas sortir.

Contact : LNVP entomologie  
([streito@ensam.inra.fr](mailto:streito@ensam.inra.fr)) et  
échelons DSF

## 8 De nouvelles détections de capricornes asiatiques

Le capricorne asiatique *Anoplophora glabripennis* s'est installé depuis plusieurs années aux États-Unis (New-York, New-Jersey-City et Chicago). Des foyers ont

également été signalés en Europe (Braunau-am-Inn en Autriche, puis Gien en France au printemps 2003). Le dernier signalement concerne à nouveau l'Amérique du nord, puisqu'un foyer a été détecté au Canada (commune de Vaughan en Ontario) en septembre 2003. La zone infestée se situe à l'intérieur d'un site industriel, ce qui laisse supposer une contamination liée au transport de marchandises ou d'emballages en bois. Les mesures d'éradication ont été prises par les autorités canadiennes.

Son proche parent, *Anoplophora chinensis*, est un ravageur des arbres fruitiers (notamment les agrumes) et de divers feuillus. Il cause des dommages importants aux vergers japonais. Il a été intercepté à plusieurs reprises, à l'entrée des États-Unis, du Canada ou de l'Union Euro-

péenne, le plus souvent dans des bonsaïs provenant d'Asie. Des foyers ont été signalés aux États-Unis (État de Washington) et en Europe (Italie, France, Pays-Bas). Dans ce dernier cas, la maîtrise du foyer semble assurée (un seul individu capturé sur un érable importé quelques mois auparavant de Chine, pas de trous d'émergence d'adultes sur les arbres du voisinage).

Néanmoins, la vigilance reste de mise vis-à-vis de ces deux capricornes, les découvertes de nouveaux foyers s'étant répétées ces dernières années.

Contact : V. Belrose, échelon  
central du DSF

## SECURITE SANITAIRE

---

### 9 La filière des emballages en bois sécurisée sur le plan phytosanitaire

Les matériaux d'emballage fabriqués à partir de bois non transformé constituent une filière d'introduction et de dissémination d'organismes nuisibles. Il s'agit des palettes, caisses, planches d'emballage, bois de calage... Depuis quelques années, des interceptions répétées d'emballages contenant le capricorne asiatique, le nématode du pin ou d'autres organismes nuisibles ont en effet eu lieu à l'entrée de l'Union Européenne.

Comme il est souvent difficile de connaître l'origine des bois constituant les emballages, une norme internationale (NIMP n°15) a été adoptée en 2002 au sein de la FAO. L'objectif de cette norme est de réduire de façon significative la dissémination d'organismes nuisibles tout en maintenant l'utilisation des emballages en bois dans les échanges commerciaux internationaux.

En France, le ministère chargé de l'agriculture a mis en place un programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, afin de se conformer aux réglementations des pays qui ont adopté la norme NIMP n°15 à l'importation. À ce jour, il s'agit des États-Unis, du Canada, du Mexique et de la Chine.

Le programme concerne les scieurs, fabricants et réparateurs d'emballages en bois non transformé (sont exclus les emballages en contreplaqué, panneaux...), ainsi que les entreprises effectuant des fumigations ou des traitements à la chaleur. En effet, la norme ne reconnaît que le traitement à la chaleur (56°C pendant 30 mn au cœur du bois) et la fumigation au bromure de méthyle comme traitements apportant une garantie suffisante de la destruction des éventuels organismes nuisibles présents dans le bois. De plus, les bois utilisés pour fabriquer ces emballages doivent être écorcés et exempts de trous de vers de plus de 3 mm de diamètre.

Les emballages en bois ainsi traités reçoivent un marquage spécifique, figurant un épi de blé et le sigle IPCC, ainsi qu'un numéro qui identifie le site de production. Ce numéro est attribué à chaque entreprise par le service régional de la protection des végétaux compétent, après engagement de l'entreprise à respecter les clauses administratives et techniques du programme. Des visites de l'entreprise sont effectuées sans préavis afin de vérifier la capacité de celle-ci à satisfaire les exigences phytosanitaires : station de fumigation, ou séchoir, four ou étuve équipé des sondes thermiques appropriées, respect des durées de traitement et des températures requises (ainsi que des concentrations dans le cas de la fumigation), soustraction éventuelle du traitement à une entreprise participant au programme, traçabilité. À ce jour, 670 entreprises françaises se sont engagées dans ce programme.

L'Union Européenne a prévu d'exiger à partir de mars 2005 le respect de la norme NIMP n°15 pour les emballages en bois non

transformé rentrant sur le territoire européen, mais pas pour ceux qui circuleront entre les États membres.

Informations : services régionaux de la protection des végétaux (SRPV)

## TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

---

### 10 Une nouvelle réglementation concernant les traitements aériens

La réglementation concernant les traitements phytosanitaires par voie aérienne a évolué récemment avec la publication de l'arrêté du 5 mars 2004 (arrêté relatif à l'utilisation par voie aérienne de produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural). Cet arrêté modifie celui du 25 février 1975 et ne concerne que les traitements réalisés à des fins de protection des végétaux. Il liste un certain nombre d'exigences nouvelles.

Le traitement aérien est soumis à une déclaration préalable auprès du service régional de la protection des végétaux (SRPV), au plus tard 24 heures avant le traitement, au

moyen d'un formulaire-type à se procurer auprès de ce service. Au plus tard 5 jours après le traitement, l'opérateur doit adresser à nouveau le même formulaire au SRPV, sur lequel il aura renseigné les rubriques concernant les traitements effectivement réalisés.

L'interdiction d'appliquer par voie aérienne des produits phytosanitaires classés « toxique » ou « très toxique » ne concerne pas les forestiers en pratique, puisqu'aucun produit de ce type n'est autorisé en forêt.

Une distance minimale de 50 m doit être respectée vis-à-vis des habitations, jardins, parcs avec des animaux, ruches et ruchers déclarés, points d'eau et cours d'eau, réserves naturelles... (se référer à l'arrêté pour une liste complète des lieux).

Enfin, lorsque le pilote ne peut pas

s'assurer de l'absence de personnes dans la zone à traiter (cas quasi-systématique en forêt), un affichage préalable au traitement doit être effectué afin d'informer le public susceptible de fréquenter ces sites.

Lorsque des traitements aériens sont effectués pour des motifs de santé publique (protection des citoyens et des animaux domestiques vis-à-vis de chenilles urticantes par exemple), la procédure est différente et l'arrêté du 5 mars 2004 ne s'applique pas. Le traitement ne peut en effet être réalisé que si un arrêté préfectoral le prescrit. La procédure administrative est assez longue et nécessite la consultation préalable des différents services de l'État concernés.

Contacts : services régionaux de la protection des végétaux (SRPV)

## SURVEILLANCE

---

### 11 Création de l'Observatoire des Forêts d'Aquitaine

Après une longue gestation, l'Observatoire des Forêts d'Aquitaine (OFORA) a tenu son premier conseil d'orientation le 24 avril 2004. Ce Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) a pour objet la mise en commun de moyens pour le recueil et la valorisation de données scientifiques sur les forêts d'Aquitaine, afin de réaliser des suivis, des bilans, et d'établir des prévisions d'évolution à l'échelle régionale.

En plus des membres fondateurs : AFOCEL, CPFA (Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine), CRPF, DSF, IFN, INRA, ONF, le groupement intègre

également des partenaires associés comme l'Association Régionale de DFCI, le CEMAGREF, l'Université de Bordeaux IV. A travers son conseil d'orientation, le GIS est ouvert à l'ensemble des organismes et institutions intéressés par une meilleure connaissance des forêts.

De façon pratique, le GIS est organisé en 6 groupes opérationnels correspondant aux 6 critères européens de gestion durable des forêts. Pour l'ensemble des groupes, les activités se déclinent sur quatre axes de travail : 1 - élaboration de méthodes et d'outils d'observation et de suivi ; 2 - évaluation et test d'indicateurs de gestion durable (le GIS participe au projet interreg FORSEE (2004-2006) sur la zone pilote de Pontenx ; 3 - bilan et prospective régionale ; 4 - diffusion de l'information et communication.

Le DSF est bien sûr présent dans le groupe « Santé et vitalité des écosystèmes forestiers », qui traitera des aspects phytosanitaires, mais aussi des problèmes liés aux incendies et aux dégâts de gibiers. Les propositions d'action pour les trois ans à venir sur les aspects phytosanitaires concernent la valorisation des données existantes et l'élaboration de nouvelles techniques d'identification et de quantification de problèmes à différentes échelles. Ainsi, un premier projet « NET-FOR-PEST » proposé dans le cadre du nouveau règlement européen « FOREST FOCUS » devrait permettre de tester la mise en place et l'optimisation d'un réseau systématique de placettes pour l'obtention de données concernant la processionnaire du pin et le fomes à l'échelle régionale.



## PARUTION RECENTE

---

### 12 *Les insectes du bois*

Un livre intitulé « les insectes du bois », rédigé par J. Faucheux, D. Lebrun et A. Sadorge, a été édité par la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France. Il traite des insectes xylophages qui habitent nos maisons, tels les capricornes des charpentes, les vrillettes, les lyctus et les termites, et de ceux qui sont abondants en forêt comme les scolytes, les

charançons, etc..., mais qui peuvent aussi se retrouver dans les habitations, avec l'apport des bois de construction et du bois de chauffage.

Pour la majorité des espèces sont précisés leur identification, leur biologie, leur écologie et les moyens de lutte. Certains aspects de la biologie sensorielle et comportementale ont été approfondis. Le chapitre sur les termites est particulièrement détaillé.

Ce livre pourra intéresser les amoureux de la nature, les biologistes et les écologistes conscients de la préservation de la diversité du milieu forestier et les personnes confrontées à la lutte contre les xylophages des maisons. Les illustrations (dessins, photos, clichés pris sous microscope électronique à balayage...) sont de grande qualité.